

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUILLET 2019
--

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 4 juillet 2019, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 27 juin 2019, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme DAILLY, Mme BORDE, Mme CORMON, M. COLINET, M. BERNARD, Mme BOUFFENY, M. VOISIN, Mme RICHARD, Mme PICARD, Mme AOUT, Mme BOURDIER, M. BERGOUX, M. FAREZ, Mme DAMON, M. GERARDIN, M. SIRONI, M. HELIE, M. ECHEVIN.

POUVOIRS :

Mme MOREAU	à	Mme BOUFFENY
Mme MANDON	à	M. COLINET
M. COUGOLIC	à	M. BERNARD
Mme PICHETTO	à	Mme DAILLY
Mme BRUN	à	Mme RICHARD
M. ISHAQ	à	Mme DAMON
Mme PALVADEAU	à	M. HELIE

ABSENTS :

Mme BAUTHIAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BOUFFENY

Mme DAILLY débute ce conseil en faisant la lecture des décisions actées pour ce 1^{er} semestre 2019 :

- N°01/2019 : Décision pour attribution logement de type T3 au 27B avenue d'Orléans
- N°02/2019 : Décision d'attribution du marché 2019M01 "balayage mécanique des caniveaux de la ville d'Etréchy"
- N°03/2019 : Décision pour attribution logement de type T2 au 12 bis boulevard des Lavandières
- N°04/2019 : Décision d'attribution du marché 2018M10 "création de terrains de tennis et d'un local technique et rénovation des vestiaires existants au stade Koffi-Carenton"
- N°05/2019 : Décision portant modification de la régie de recettes RR24009 pour les locations de salles et services associés, fêtes foraines et occupation du champ de foire, repas du marché de Noël
- N°06/2019 : Décision d'attribution du marché 2019M02 "maintenance informatique, dépannage et assistance aux utilisateurs"
- N°07/2019 : Décision de mandat pour recherche concernant les biens sans maître par M. LEANDRI

N°48/2019 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2019

Vu le projet de Mme la Maire présenté,

M. SIRONI précise qu'au départ l'indemnité était pour les bâtiments culturels non pas pour les églises. Normalement il y a un écrit qui décrit en quoi consiste le gardiennage. M. SIRONI demande si ce document existe.

Mme DAILLY répond qu'à sa connaissance il n'y aurait pas d'écrit mais elle précise que le prêtre assure l'entretien de ce bâtiment qui appartient à la commune. Il assure également les visites guidées de l'église, surtout le week-end.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, avec **1 ABSTENTION** (Mme CORMON),

FIXE l'indemnité de gardiennage de l'église communale allouée au prêtre affectataire pour l'année 2019 à 479.86 €, indemnité qui sera prélevée à l'article 6282 du budget 2019.

N°49/2019 - TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2019/2020

Vu le projet de Mme BOUFFENY, adjointe à la vie associative, présenté,

Mme BORDE se demande pourquoi le pass famille n'englobe que 2 mineurs.

Mme DAILLY répond simplement qu'une famille a en moyenne 2 enfants. S'il y a plus d'enfant il faudra rajouter le tarif mineur qui est à 5€.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

FIXE comme suit les tarifs des spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 : Tarif adulte : 15 € Tarif -18 ans : 5 €

FIXE le tarif réduit à 10 €, applicable uniquement pour les personnes handicapées et pour les personnes en recherche d'emploi,

FIXE le tarif de l'abonnement (valable pour 1 personne) à 60 € pour un pack de 6 spectacles payants,

FIXE le tarif du pass famille à 30 € (donnant droit à un spectacle pour 2 adultes et 2 mineurs),

DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter de la saison culturelle 2019/2020, dès septembre 2019.

N°50/2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2019 POUR L'ASSOCIATION ETRÉCHY ECOLE DE TIR ET COMPÉTITIONS (AEETC)

Vu le projet de Mme RICHARD, conseillère déléguée à la vie associative, présenté,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association Etréchy Ecole de Tir et Compétition,

PRÉCISE que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2019

N°51/2019 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DE LA SMLH D'ETAMPES-SUD ESSONNE.

Vu le projet de Mme la Maire présenté,

M. HELIE se demande combien de communes ont été sollicitées car si le comité reçoit 200€ de chaque commune des alentours, il va avoir plus que 1500 €.

Mme DAILLY répond qu'il y a Étampes, Étréchy et Villeconin car ce sont des personnes qui sont majoritairement sur ces trois communes.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 200 € au Comité SMLH d'Etampes-Sud Essonne, **PRÉCISE** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2019

N°52/2019 - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE D'ETRECHY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BOULEVARD SAINT-VINCENT, BOULEVARD DES MARTROIS ET SENTE DE LA FOLIE A ETRECHY

Vu le projet de M. COLINET, adjoint aux travaux, présenté,

Mme CORMON demande qui contrôle l'avancée des travaux.

M. COLINET répond que c'est le directeur des services techniques de la commune.

Mme DAMON souhaiterait savoir quand commence les travaux de voirie.

M. COLINET répond que c'est après le 15 juillet.

Mme DAMON profite du sujet du boulevard Saint Vincent puisqu'il fait partie du projet et qu'il engage les frais de la commune. C'est un très gros chantier sur lequel les impôts de chaque citoyen sont engagés et il ne faut pas ignorer tous les problèmes qu'il y a sur ce projet et Mme DAMON tient à en reparler à Mme DAILLY aujourd'hui. Les travaux ne peuvent pas être faits sans l'avis des citoyens, sans l'expertise de la sécurité routière et également sans l'expertise du SIARJA alors même qu'une délibération contre les changements climatiques va être votée.

C'est une problématique énorme que Mme DAILLY est en train d'ignorer.

Étréchy ne peut pas attendre le prochain mandat pour tout casser et tout reconstruire. Cela va coûter très cher et il n'y aura pas les arbres qui avaient été prévus. Il n'y en aura toujours que 16 au lieu des 60 alors que c'était marqué noir sur blanc sur la commission travaux qu'il y aurait autant d'arbres de replanté.

Ensuite, il y a beaucoup de projet sur Étréchy qui engagent le plan de circulation, le fait de maintenir le double sens, c'est sacrifier tout le reste. La commune va bientôt devoir travailler sur la réhabilitation et le réaménagement de la place de l'église, si il n'est pas permis d'avoir un sens unique sur le Bd St Vincent, personne ne pourra garer ses voitures nul part et il est hors de question d'imposer ce parking sous le cimetière. Si c'est encore pour bitumer des espaces vierges, ce n'est pas la peine de délibérer sur les changements climatiques.

Elle redemande une dernière fois à Mme DAILLY de considérer cette pétition qu'elle lui remet une nouvelle fois. C'est une question de citoyens contre un projet qui ne leur convient pas. C'est aussi de la responsabilité de Mme DAILLY pour l'intérêt général.

Mme DAILLY répond à Mme DAMON que si ce boulevard est fait en double sens ou en sens unique il faudra de toute façon faire l'enfouissement. Les propos de Mme DAMON n'ont rien à voir avec la délibération actuelle et propose donc de passer au vote.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'approuver le projet de convention tel qu'annexé,
AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

N°53/2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE ET LES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT LE CO-PORTAGE FINANCIER D'ACTIVITES CULTURELLES

Vu le projet de Mme BOUFFENY, adjointe à la vie associative, présenté,

Mme CORMON remarque que pour une ville de presque 7000 habitants et une autre de 2024 habitants, le montant est le même, elle trouve qu'il manque un palier. La culture ne se fait pas au nombre d'habitants elle peut l'entendre néanmoins un palier aurait pu être créé pour des communes comme Étréchy et Lardy qui ont un investissement énorme dans la culture.

M. VOISIN rajoute que le souhait de la CCEJR était justement de permettre à des petites communes qui n'ont pas les moyens de s'offrir des prestations culturelles, de pouvoir y accéder par ce biais.

Mme CORMON ne remet pas du tout en question les montants qui sont donné aux petites communes, elle parle juste d'une fourchette intermédiaire pour les communes de Lardy et Étréchy.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'approuver le projet de convention tel qu'annexé,
AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

N°54/2019 - COMPOSITION ET REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

Vu le projet de Madame la Maire présenté,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, avec **1 ABSTENTION** (Mme CORMON),

ÉMET un avis favorable à la composition et à la répartition de l'assemblée délibérante comme suit :

Communes	Population municipale	Répartition des sièges
Etréchy	6 529	9
Lardy	5 514	8
Boissy-sous-St-Yon	3 826	6
Bouray-sur-Juine	2 219	3
Janville-sur-Juine	1 959	3
Boissy-le-Cutté	1 317	2
Auvers-Saint-Georges	1 294	2
Chamarande	1 144	2
Saint-Yon	887	2
Villeconin	728	2
Villeneuve-sur-Auvers	618	1
Souzy-la-Briche	419	1
Saint-Sulpice-de-Favières	305	1
Mauchamps	273	1
Torfou	271	1
Chauffour-les-Etréchy	137	1
Total	27 440	45

**N°55/2019 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AE 508 pour partie, sise 8 C
Rue des Vrigneaux ou 39 Bd de la Gare**

Vu le projet de M. BERNARD, adjoint à l'urbanisme, présenté,

Mme BORDE dit que lors de la rencontre avec la personne de Nexity, le cout était d'environ 50€ par mois, soit par locataire si le propriétaire le répercute, soit par le propriétaire si c'est lui qui y habite. Elle est totalement pour le projet elle ne revient pas dessus mais parler d'intergénérationnel il faudra bien voir comment le projet va vivre, et en ce qui concerne l'espace de vie commun elle reste très sceptique.

M. BERNARD rajoute que l'espace de détente permettrait d'avoir un lieu de rencontre et de partage. C'est une occasion de créer ce lien.

Mme BORDE pense que l'espace détente serait vraiment une façon de communiquer si c'était une lingerie alors que là ça va s'adresser à un certains nombre de personnes mais ça reste un bon projet.

M. BERNARD répond qu'effectivement des jeunes personnes et des personnes plus âgées n'auront pas le même format de journée.

Mme BORDE craint que cela se passe comme avec tous les concierges qu'ils y avaient dans les immeubles et qu'un jour cet espace devienne simplement un appartement qui sera créé.

Mme DAILLY rajoute que l'on voit arriver un projet pour lequel un long travail a été fait. Mme BORDE y a travaillé depuis de début il y a six ans. Trouver des bailleurs dans le social et des constructeurs reste très difficile.

M. BERNARD rajoute que ce n'est pas une résidence pour personnes âgées. Il n'y a pas de médicalisation, il faut vraiment être autonome, valide et cela correspond aux segments de la population actuelle. Par contre les logements sont équipés PMR pour un certain nombre d'entres eux.

Mme DAMON précise qu'elle fait partie de la commission urbanisme et qu'elle a été mise au courant de ce projet le 14 juin 2019.

Elle a plusieurs questions notamment au sujet de NEXITY avec qui la commune a déjà beaucoup de problèmes. Elle souhaiterait savoir comment seront choisis les habitants des 27 logements. Il n'y a pas eu de réponse de NEXITY donc l'intergénérationnel ne peut pas être garantie.

M. BERNARD répond que pour que le projet démarre il faut que le maire puisse conclure une promesse de vente, c'est comme cela que les études de géomètre et de faisabilité pourront être faites. Ce n'est pas pour autant qu'il y aura un problème de résidence intergénérationnelle demain. Effectivement il y a un projet, il y a quelqu'un qui s'intéresse à ce terrain et un avis des domaines à 356 000 €. Cela reste une belle opportunité.

Mme DAMON se demande si justement le problème n'est pas de continuer à accumuler des logements et des populations et aujourd'hui nous avons besoin de garder des terrains non urbanisés. Plus Etréchy accueille de populations, plus la commune doit leur donner une offre de transport et un cadre de vie où tout le monde peut vivre ensemble.

Elle a contacté l'ADMR car à force de ne pas avoir d'explications de NEXITY il fallait bien qu'elle en ait.

Elle a donc essayé de trouver les logements en exemple comme à la Roche-sur-Yon et dans le var, et elle n'en a pas trouvé parce qu'il n'y en a pas d'abouti. Mme DAMON a donc fini par téléphoner à la fédération de l'Essonne et elle est tombé sur un monsieur très compétent qui lui a confirmé qu'il pouvait venir lui montrer la manière donc gère l'ADMR. C'est quelque chose dont il faut se prémunir par rapport à NEXITY et elle voulait également savoir quelles étaient les conditions suspensives d'après M. BERNARD.

M. BERNARD répond que les conditions suspensives n'interviendront que si les études géotechniques et le permis de construire sont bons... En ce qui concerne le trop plein de logements qu'il y aurait sur Etréchy, M. BERNARD répond que le PLU de 2012 tendait à dire que les écoles se vidaient. Il y a deux secteurs qui ont été ouverts ; les chasses lièvres en phase de finalisation, et l'autre terrain qui devait être urbanisé n'a finalement pas été urbanisé car ils ont considéré qu'il y avait une urbanisation suffisante issue des divisions qui se sont succédées consécutivement à la loi ALUR. Le SIARJA a été mandaté et M. BERNARD leur a écrit pour leur demander d'être vigilant sur tout ce qui concerne l'intégration dans les milieux environnants.

Mme DAMON souhaiterait que l'on rajoute à la délibération une condition suspensive qui lui a été proposé par l'ADMR elle-même, c'est la condition suspensive de l'acceptation du projet d'animation de cette résidence par la collectivité parce qu'on ne sait pas comment cela va être animé.

Mme CORMON dit que les propos de Mme DAMON ne sont pas inintéressants, il faut juste s'assurer que derrière ça ne soit que pour une période de 5 ans et qu'on n'oblige pas les locataires à payer ce qu'ils ne peuvent pas payer.

Mme DAMON rajoute que si nous n'acceptons pas cette animation, le projet ne pourra pas se faire.

Mme CORMON entend bien les propos de Mme DAMON mais il faut accepter que ce soit sur une période de 5 ans parce que c'est gratuit pour les locataires et les propriétaires. Il faut mettre une période de temps car il faut rester prudent sur le futur pour ne pas engager les propriétaires et locataires.

M. BERNARD rajoute que NEXITY a conventionné avec l'ADMR pour qu'il y ait une animation gratuite sur les 5 premières années.

Mme DAMON dit que M. CHAROUX n'a pas été capable de dire clairement en quoi consistera l'animation. Pour s'assurer de ne pas avoir de problème avec NEXITY par la suite, il faut que cette délibération se fasse sous condition suspensive de l'acceptation du projet d'animation de cette résidence par la collectivité.

Mme CORMON se demande si la condition suspensive de Mm DAMON est acceptée, est ce qu'on n'engage pas les locataires et les propriétaires après les 5 ans de prise en charge pour faire perdurer cette animation. C'est de ça qu'il faut qu'on s'assure.

M. BERNARD rajoute qu'au bout des 5 ans c'est la copropriété qui jugera utile ou non de poursuivre cette animation en partenariat ou pas avec la collectivité. Mais il est clair qu'il n'y a aucun engagement de la part de NEXITY au-delà des 5 ans.

Mme DAILLY rajoute que nous connaissons bien l'ADMR et que c'est une association très active qui travaille beaucoup avec d'autres communes d'Essonne.

Mme BORDE dit même que la commune a été sollicitée au niveau du département pour un projet de halte sur Etréchy, une journée par semaine pour les malades Alzheimer. Bien entendu il n'y a pas que l'ADMR qui a été sollicitée, il y a plusieurs associations et ils attendent les résultats du conseil départemental. Mme BORDE les a rencontrés très souvent par l'intermédiaire du CLIC lorsqu'il y avait des projets sur des maisons d'accueil.

M. HELIE rappelle qu'il s'agit de délibérer sur la vente du terrain et non sur savoir si la résidence sera intergénérationnelle ou pas. On parle beaucoup du drainage des eaux de pluie alors que ça va être encore bétonné.

M. BERNARD répond que nous n'allons pas bétonner.

M. HELIE rétorque que c'est un immeuble, qu'il va y avoir des parkings donc forcément du béton et du goudron. À Etréchy, nous sommes attachés à ce que l'eau perdure. NEXITY a déjà fait une résidence intergénérationnelle à Gonnesse elle a duré 5 ans et maintenant ce n'est plus du tout une maison intergénérationnelle.

M. COLINET s'exprime pour dire que M. HELIE trouve toujours l'exemple le pire alors qu'il y a aussi d'autres projets qui ont perduré.

Mme DAILLY dit qu'il y a des besoins sur Etréchy, il y aura des habitants d'Etréchy qui vont être intéressés et sûrement des personnes qui vivent seule dans d'autres communes. C'est intergénérationnel par la diversification des logements et des demandeurs. Il y aura 16 T2 et 11 T3 et il est sûr que nous ne saurons pas comment ça évoluera d'ici 5 ou 10 ans.

Le SIARJA est déjà dans le projet pour préconiser tout ce qui concernera les parkings quant à l'évacuation des eaux. Des parkings filtrants seront préconisés et NEXITY en est conscient et en est déjà averti. C'est un projet raisonnable.

Mme CORMON se demande s'il serait possible créer aussi quelques T4 pour permettre aussi aux familles de se loger. Elle pense également qu'il y a une prise de conscience réelle au niveau du développement durable et l'urgence de la planète néanmoins il n'est pas possible de dire d'aller construire ailleurs, il ne faut pas tomber dans l'excès. Si des logements sont créés c'est qu'il y a un réel besoin.

Mme DAMON demande s'il y a des chiffres sur les personnes qui souhaitent se loger sur Etrechy. Elle dit qu'il y a beaucoup de vieux bâtiments qui ont été fermés ou qu'on ne peut pas restaurés parce qu'ils sont trop anciens. Il y a peut être aussi des solutions pour faire revivre ces vieux bâtiments

Mme DAILLY répond que la difficulté est l'espace public et l'espace privé. Pour les logements sociaux, il y a des listes d'attente très longue.

Mme BORDE dit que les gens s'usent à attendre pour qu'une demande de logement aboutisse entre deux et quatre ans. Etréchy a entre 80 et 120 demandes de logement par an.

M. BERNARD précise qu'il y a aussi toutes les demandes de logement autres que le social.

Mme CORMON dit que sur toutes les familles qui ont été accueillies sur Etréchy depuis plusieurs années, elle regrette juste qu'une famille syrienne n'est pas pu être accueillie sur la commune.

Mme DAILLY précise qu'il y a aussi des jeunes qui viennent se pacser et qui trouvent un logement souvent dans la grande rue, souvent des petits logements, et qui ensuite achètent dans les nouveaux quartiers comme les chasses lièvres. Il y a aussi beaucoup de personnes qui viennent de villes très urbanisées comme Arpajon qui déménagent à Étréchy. Nous avons la chance d'avoir une ville attirante. Nous ne construisons pas assez, avant il y avait un SCOT qui définissait un nombre de logement à construire par an, maintenant le SCOT n'est plus valable c'est le SDRIF et là encore il donne plus de logement par an que le SCOT. Le SDRIF est le schéma régional d'Ile-de-France.

M. BERNARD rajoute que c'est 70 000 logements demandés à la région.

Mme BORDE rajoute qu'elle reçoit beaucoup de demandes de logement pour les familles monoparentales donc étant donné que maintenant il y a beaucoup de garde alternée il faut deux logements pour un même foyer. Il y a aussi beaucoup de demandes de logement qui sont déjà implantées à Etréchy.

Mme DAILLY propose de passer au vote.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, avec **3 VOIX CONTRE** (M. HELIE, Mme PALVADEAU et M. ECHEVIN) et **2 ABSTENTIONS** (Mme DAMON et M. ISHAQ),

APPROUVE la cession du terrain communal sis 8 C Rue des Vrigneaux ou 39 Bd de la Gare, cadastré comme suit : AE n°508p d'une contenance totale de 2 700 m² pour la somme de 356 000 euros,

AUTORISE Madame la Maire ou l'Adjoint Délégué à l'urbanisme en cas d'empêchement à signer la promesse de vente et l'acte notarié ou toutes pièces afférentes.

N°56/2019 - AIDE POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Vu le projet de M. BERNARD, adjoint au maire à l'urbanisme, présenté,

Mme DAMON fait remarquer que pour favoriser l'utilisation du vélo il faudrait aussi le sens unique parce que elle qui pratique le vélo elle trouve beaucoup plus pratique de rouler sur un sens unique que sur un double sens de circulation.

Mme DAILLY répond qu'elle fait aussi beaucoup de vélo et elle utilise beaucoup les doubles sens sans aucun problème. Elle descend aussi le boulevard Saint Vincent même s'il est dans un état lamentable en ce moment et elle ne se fait jamais frôler par les voitures.

Mme CORMON aimerait souligner que cette subvention favorise des gens favorisés puisqu'elle ne concerne que les vélos électriques qui coûtent en moyenne 2000 €. Tout le monde ne peut pas se permettre un tel achat mais qui peut être apprécierait une aide pour un vélo normal.

M. BERNARD rajoute qu'on pourrait très bien attendre d'avoir des pistes cyclables, etc... mais il pense qu'il y a un signe à donner avant même de voir le plan vélo de la CCEJR aboutir, on y est pas encore.

Mme CORMON précise que ça la gêne si quelqu'un a acheté un vélo il y a six mois et vient demander l'aide et elle ne trouve pas cela normal.

M. BERNARD précise que nous pouvons corriger la délibération pour qu'elle soit active à partir de maintenant.

Mme DAILLY dit que l'acquisition devra être postérieure à la délibération et propose de passer au vote.

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'attribuer une aide de 100 € à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France qui acquiert un cycle à pédalage assisté [...] neuf, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition,

PRÉCISE que cette aide communale sera attribuée sans condition de ressource et limitée à un vélo par foyer,

INDIQUE que l'acquisition du cycle doit être postérieure au 4 juillet 2019,

DIT qu'un montant de 2000 € est disponible au BP 2019,

PRÉCISE qu'une évaluation de cette mesure sera faite en fin d'année afin d'étudier sa reconduction voire l'extension des conditions d'éligibilité.

N°57/2019 - ENGAGEMENT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme DAMON ajoute que si on s'engage aujourd'hui il faut vraiment montrer qu'on est engagé et là Étréchy fait tout l'inverse avec le projet du boulevard Saint Vincent. Nous avons appris qu'il fallait garder les puits de carbones, c'est-à-dire les végétations, et surtout il faut remettre des allées enherbées, il ne faut surtout pas les détruire. Ces fameux parkings drainants, elle les demande depuis presque deux mandats et maintenant c'est le « truc » à la mode. Ce pourquoi on lui riait au nez il y a dix ans est devenu maintenant important et donc peut être que certains lui rient au nez par rapport à son engagement du boulevard saint vincent mais il est là l'engagement.

Mme CORMON dit que certaines choses qui étaient très couteuses il y a dix ans sont aujourd'hui plus abordables.

Mme DAMON dit que nous payons encore plus la non-action d'il y a dix ans avec le réchauffement climatique et les maladies qui se propagent. Tout cela a un coût et elle ne parle pas que financièrement.

Mme CORMON répond que c'est un vrai sujet politique et au-delà de la politique c'est un vrai engagement. On peut afficher de vouloir créer du développement durable et de mettre un élu au développement durable mais il faut lui donner un budget et les moyens de travailler et que ce ne soit pas juste un effet d'annonce, là dessus Mme CORMON est d'accord avec Mme DAMON.

M BERNARD rajoute qu'en dix ans il pense que le chemin qui a été parcouru en terme de prise de conscience est considérable et aujourd'hui il y a des politiques qui convergent par rapport à cela mais il y a des outils que nous n'avons jamais eu tel que le SIARJA qui s'est développé, consolidé et qui est en capacité de nous apporter ses expertises.

Mme CORMON rajoute que le fait mettre un sens unique fait partie du développement durable mais faciliter le déplacement et le flot de voitures en fait partie aussi. Elle pense qu'il faut qu'il y ait de véritables actions nationales parce qu'aujourd'hui rien n'est fait pour que les gens n'achètent pas de voiture.

Mme DAILLY propose de passer au vote de cette délibération.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

S'ENGAGE en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

QUESTION DE MME BEZAULT ET MME DAMON

Madame la Maire, ce sont 350 concitoyens à ce jour qui, cette fois-ci, vous demandent de passer le Boulevard St Vincent en sens unique au vu de l'insécurité routière dans laquelle vous nous maintenez, de la destruction de notre patrimoine que vous nous imposez, de dépenses inutiles pour un parking que vous seule avez choisi, de promesses non tenues pour la replantation à l'identique. La pétition, mise à jour au 4/7, réunissant les signataires, vous sera remise en ce conseil.

Les concitoyens et / ou usagers du boulevard ne doivent pas être ignorés : le projet que vous portez nous pénalise gravement à tous points de vue et nous ignorer revient à ne pas porter assistance à personnes en danger. Aussi, nous vous demandons de revenir au projet initial de sens unique, tel que vous l'annonciez à un concitoyen qui, inquiet de l'insécurité routière récurrente, vous avait interrogée en octobre 2016.

Nous laisser dans une situation aussi dangereuse et irrespectueuse de l'intérêt général, avec les problématiques patrimoniales, environnementale et économiques que nous vous avons exposées déjà au moins 5 fois, est incohérent.

Le passage en sens unique Nord-Sud respecte intérêt général et promesses. Le réhabilitez-vous ?

RÉPONSE :

Mesdames,

Je ne doute pas un instant de la bonne foi des personnes qui ont signé votre pétition, en particulier d'ailleurs celle d'un habitant d'Etampes qui fait partie de la liste des signataires.

Tout un chacun est bien sûr soucieux du bien être et de la sécurité dans sa ville ou dans la ville voisine.

Tout dépend de la manière dont le projet est présenté.

En tant qu'édile entourée d'une équipe responsable j'ai été élue pour entre autres pour me préoccuper de la qualité de vie et de la sécurité dans notre belle ville d'Etréchy.

C'est dans ce sens que mon équipe et moi avons validé ce projet de réhabilitation du bd St Vincent.

Vous vous arquez sur un sens unique qui n'a jamais existé et qui rendrait la vie infernale aux riverains des autres axes.

Mais il faut savoir raison garder, réfléchir sereinement et s'adapter à la réalité. Si celle-ci évolue il ne sera jamais trop tard pour reconsidérer le double sens.

Cet axe majeur sera donc rénové, sécurisé, illuminé et arboré tel que nous vous l'avons présenté, et la vitesse sera réduite à 30 km/h.

REPONSE LETTRE DE MME LEVENT

Est-il possible de mettre une franchise devant les sites pour éviter les gens à couper leur moteur lorsqu'ils viennent déposer ou chercher leurs enfants ?

Cela fait des années que sur le démantèlement par exemple les mêmes personnes taient leur moteur allumé tous les jours d'école en moyenne 20 minutes... parfois même. Et même elle discutent, le soir certains parents arrivant en avance (16h10) moteurs allumés jusqu'à 16h45/50.

Totalement en cas de circonstances exceptionnelles comme la canicule, il serait spécifié que cela est autorisé...

Est-il possible de faire un tour de temps en temps pour en discuter avec pédagogie.
etc...

Mme Levent.



Coordonnées =
Madame LEVENT Catherine
19 ter, rue des Vriigneaux
cathy.levent@gmail.com / 06 17 88 04 46.

Enregistrement : 25/06/2019 (17:36)
Arrivée : 25/06/2019
Registre : 2019-06-164
Secrétariat général
VAN ROY Elise

RÉPONSE :

Madame,

Je comprends parfaitement votre exaspération à voir des conducteurs et conductrices laisser les moteurs de leur véhicules tourner alors même qu'ils ont à l'arrêt.

Je vais prendre plusieurs mesures qui, en considérant cette période de l'année, ne pourront être appliquées que lors de la prochaine rentrée.

1. Information aux représentants des parents d'élèves à qui je demanderai de rappeler les bonnes pratiques à tous les parents : stationnement prudent, vitesse lente, arrêt du moteur lorsque le véhicule est à l'arrêt. Cette mesure sera complétée par des consignes écrites dans le cahier de liaison de chaque élève.
2. Passages plus fréquents de la police municipale

Nous avons récemment (cette semaine) installé des barrières afin de sécuriser le trajet des enfants et les passages piétons. Ces barrières empêcheront les stationnements désordonnés et sécuriseront le trajet des piétons, dont les poussettes.

Je n'envisage pas pour l'instant la pose de panneaux. Cela peut être une mesure complémentaire si les précédentes ne donnent pas de résultat.

QUESTIONS EES

– QUESTION 1 :

Depuis 2 ans, 155 familles se sont inscrites à Etréchy pour recevoir un composteur. Autour de nous dans les villes voisines de l'interco ou hors interco, les distributions sont fréquentes (Etampes, Bouray, Vert le Grand...) mais les Strépiaciens n'ont toujours rien.

Même si la compétence est intercommunale, c'est à notre commune de passer commande directement au Siredom, dicit la commission « déchets » intercommunale qui a eu lieu le 3/6. Cela coûte 1419€ (si composteur plastique à 9.15€ résiduels) ou à 1984€ (si composteur bois à 12.8€ résiduels) et nous ferait économiser 40 tonnes de déchets organiques qui, à 100€ la tonne, coûte à la collectivité 4000€ /an d'incinération ainsi que le coût de la collecte et le coût caché de la pollution. Depuis 2 ans, nous pouvions économiser plus de 10000€ en dépensant 2000€.

La Loi de transition énergétique votée en 2015 prévoit qu'à l'horizon 2025, chaque citoyen devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément.

Quand prévoyez-vous une distribution de composteurs ?

Pour info, le calcul est basé sur les chiffres de l'ORDIF : 342kg de déchets « du quotidien »/an et par habitant avec 25% de compostable jeté dans les poubelles grises. Moyenne de 3 habitants par foyer, Nous ne parlons même pas des déchets de jardin à 20kg/an/habitants soit 10 tonnes en plus.

RÉPONSE : La liste d'attente est de 46 et non pas 150. Vous avez mal compris les propos de nos services.

Nous connaissons parfaitement le dispositif que vous décrivez. Comme vous devriez le savoir l'achat de composteurs est prévu au budget 2019. Le bon de commande de 50 unités a été fait et ils seront distribués à la rentrée.

– **QUESTION 2 :**

Quel est l'avis rendu par les Bâtiments de France pour le projet de construction de la maison médicale et de ses logements associés, à côté du site patrimonial du lavoir?

RÉPONSE : Nous n'aurons l'avis des bâtiments de France qu'après le dépôt du permis de construire, pendant la période d'instruction.

QUESTIONS M. RAGU

Depuis **2018** l'Etat s'est discrètement **totalemment désengagé** du « **financement complémentaire** » annuel de la DGF. Ce financement représente le coût forfaitaire consécutif à l'augmentation annuelle de la population nationale. Il était, jusqu'à 2018, supporté à 50% par l'Etat et à 50% par les communes « dites riches ». **Pour faire simple, une commune est dite riche lorsque son produit fiscal REEL est INFÉRIEUR au produit fiscal THEORIQUE calculé avec les taux moyens nationaux.**

C'est pourquoi Etrechy, classée « commune riche 2018 », n'a pas pu bénéficier de la stabilité DGF garantie promise par l'Etat. Cette dotation **a donc été amputée en 2018 de 50K€ par rapport à 2017.**

A ce même motif elle s'est vue retirer son éligibilité à la dotation départementale annuelle (DETR) qui permet l'obtention de financements de projets d'investissements dans la limite de **150K€** par projet. Ces projets sont encadrés dans leur contenu par le département et choisis en commission départementale, **chaque année**, sous l'égide du préfet et du sous-préfet d'arrondissement du département.

Il faut savoir que c'est pour un montant de 19K€ seulement (*soit 3€ par habitant ou 7€ par rôle fiscal*) non appelé par la fiscalité locale, que la commune d'Etrechy a été pénalisée de 50K€ et privée de subventionnement possible de 150K€! **Une double et lourde peine en quelque sorte pour ses administrés.**

La lecture du budget 2019 semblerait hélas faire apparaître une amplification des conséquences financières négatives de cette situation. Elle est toutefois compréhensible puisque de nombreuses communes auraient profité de la baisse d'Etat de 30% de la TH, pour rendre indolore voire quasiment invisible une majoration de leur fiscalité 2018. **Etrechy, selon vos souhaits, s'est refusée à cette stratégie pour 2018 en négligeant de finaliser toute étude d'opportunité chiffrée plus précise, et en renonçant ainsi à la possibilité de retrouver le meilleur niveau antérieur des ressources d'Etat.**

Pour 2019 les communes « dites riches » sont donc supposées moins nombreuses pour supporter cette charge de « financement complémentaire ».

Il est également important d'avoir à l'esprit les interrogations actuelles du pouvoir politique sur les modalités de substitution de cette fiscalité locale. Si l'on souhaite préserver l'avenir, ces inconnus ne militent probablement pas pour présenter des « références locales » de ressources fiscales réduites.

(Pour Etrechy, 54% des rôles d'imposition ont été concernés par cette minoration TH de 2018 (350K€). Sur les bases 2018, elle représenterait 45% du montant de la ressource fiscale de 2020 -plus de 1 000K€- ce qui reste significatif).

FAUT-IL, DANS CES CONDITIONS,

Continuer, comme vous l'avez fait récemment encore, à brandir le dogme de non augmentation des impôts qui conduit désormais à se priver de ressources d'Etat, **et pénalise indirectement plus fortement les administrés ?**

Dit autrement, faut-il persister à vouloir paraître et rester intellectuellement « bon élève » ou s'adapter aux contraintes et règles économiques réelles dès lors qu'elles sont plus favorables à la collectivité et donc aux concitoyens ?

A défaut, vos successeurs pourraient mieux le comprendre mieux, mais au risque d'en abuser demain, hélas.

MERCI

RÉPONSE :

Monsieur,

Je suis très étonnée de votre question. Vous avez été mon conseiller financier jusqu'en automne 2018, et donc pour ce mandat vos conseils éclairés ont accompagné le conseil municipal pendant presque 5 ans.

Déjà pour le budget 2018 vous auriez pu, selon votre présente analyse, nous conseiller une augmentation des taux d'imposition afin de pallier la diminution de la dotation de l'état. Vous avez choisi, avec toute notre équipe, de ne pas les augmenter. Je vous rappelle que nous en avons discuté et que nous étions d'accord sur le fait que nos capacités financières nous permettaient de conserver la stabilité des taux. D'autant plus que les bases d'imposition sont relativement élevées et que la véritable équité serait la remise à niveau de ces bases (réforme que l'état n'a pas osé mener à son terme).

75% de la dotation de l'état est indépendant des taux d'imposition locale.

L'inéligibilité de la commune à la DETR est indépendante de la politique de taux de la commune, puisque l'éligibilité est déterminée par le potentiel financier.

Pour conclure , la décision de ne pas augmenter les impôts est un choix politique conforté par :

- notre capacité financière honorable.
- Notre endettement maîtrisé
- Le transfert de compétences importantes effectué vers la communauté de communes qui a les moyens de financer entre autres la réhabilitation des voiries et de l'éclairage public, ainsi que la prise en charge du FPIC qui , pour Etréchy, atteint 254000 euros.
- Les nouvelles politiques du département, de la région, de l'état, de l'Europe, qui ont ouvert de nombreux dispositifs permettant de subventionner les projets d'investissement des zones rurales.

Mon équipe et moi-même sommes fiers de tous les projets menés et aboutis pour nos concitoyens. Projets menés sans augmenter les taux d'imposition.

Nos successeurs sauront juger à leur tour de l'utilité d'une augmentation de la pression fiscale pour leurs projets pour les strepiniacois.

QUESTIONS M. TROGNON

M^r TROGNON
Grande Rue

Etrechy, le 26 juin 2019

Enregistrement : 28/06/2019 (11:33)
Arrivée : 28/06/2019
Registre : 2019-06-206
Secrétariat général
VAN ROY Elise

à

Madame la Maire,

Madame, je reviens vers vous concernant les protections "type potélet" que vous aviez promise de remettre, une fois les travaux dans la grande rue, finis.

A ce jour, rien n'est fait. Je vous demande donc à quelle date prévoyez vous de réaliser cela. Si vous ne comptez plus les réinstaller pouvez vous prévoir des pots de fleurs de dimension suffisantes afin que les camions passant devant ma boucherie ne détruisent une nouvelle fois mon store banne.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à ma considération

BOUCHERIE TROGNON
14 Grande Rue
91580 ETRECHY
Tel : 01 60 60 30 60
Siret : 041 069 835 R.C.B Evry

M^r TROGNON


RÉPONSE :

Monsieur,

Vous m'aviez interpellée sur la sécurisation de la partie de voie jouxtant le trottoir devant votre magasin.

J'en ai référé au directeur des services techniques qui préconise des balisettes souples. Elles sont en commande. Dès réception, leur installation sera programmée et vous en serez informé.

Mme BORDE souhaiterait terminer ce conseil en rendant hommage à M. Bernard JABAUD, ancien conseiller municipal, qui est décédé la semaine dernière et qui a œuvré de nombreuses années pour la commune d'Étréchy.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22h45